

MAIRIE



BIRON

12, rue La Carrère

64300

N° 02/2015

## ARRÊTE DU MAIRE

Vu les conditions climatiques de ces derniers jours,

Considérant que les dégradations qui résulteraient de leurs utilisations seraient très dommageables pour la suite de la saison sportive,

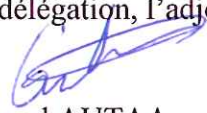
## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : Le Stade Municipal de Biron ne sera pas ouvert à la pratique sportive le week-end du **31 janvier au 1<sup>er</sup> février 2015**.

Article 2<sup>e</sup> : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,  
Monsieur le Président de l'Etoile Sportive Pyrénéenne,  
Monsieur le Président du District.

Fait à Biron, le 30 Janvier 2015  
Par délégation, l'adjoint au maire,

  
Bernard AUTAA.

